

canadien, mourut à quatre heures et demie. On diminua nos rations à une demie livre de pain et un quartier de lard par jour.

29 Oct.—Le vingt-neuf octobre, Messieurs Makaye et Monin avec vingt volontaires sortirent du fort, au petit jour pour aller à la découverte au camp de l'ennemi. Ils firent un prisonnier qui rapporta que le général Guy Carleton avoit voulu faire une descente à Longueuil mais qu'il avoit été repoussé et que M. Montgomery espéroit, par le moyen des secours, des vivres, munitions et artillerie qu'il avoit trouvés dans le fort Chambly, prendre les forts de St Jean sous pen.

1er Nov.—La feu continua toujours de part et d'autre à l'ordinaire, mais le premier novembre à 9 heures du matin l'ennemi découvrit une nouvelle batterie qui avoit été masquée jusqu'alors, faite en bas de nos forts, et commencèrent un feu des plus violents, lequel dura sans relâche jusqu'à quatre heures après midi. Il fut tiré par l'ennemi huit cent quarante coups de canon et cent vingt tombes. Pendant ce feu, il y eut plusieurs personnes de blessées après quoi M. Montgomery envoya aux forts un parlementaire, avec le nommé Lacoste, persuader à Montréal, qui fut fait prisonnier dans l'affaire de Longueuil, avec une lettre adressée au major Preston conçue en ces termes :

“ MONSIEUR.—C'est avec le plus grand regret du monde que je vois une troupe aussi vaillante et de si bons patriotes si obstinés à répandre leur sang et à défendre une place qui n'est point soutenable par aucun endroit. J'ai appris par un de vos déserteurs que vous perdiez vos

munitions et vos instruments de guerre, une telle conduite pourroit ne forcer dans la suite à jurer devant mon armée que je serois excusable des extrémités auxquelles se pourroient porter mes soldats. Faites je vous prie vos réflexions à ce sujet.”

Le capitaine Stron retourna avec le parlementaire pour demander une suspension d'armes jusqu'au lendemain à midi.

2 Nov.—Le deux de novembre, le capitaine William, de l'artillerie, fut au camp ennemi avec des propositions de capitulation et revint trois heures après, M. André, Lieutenant du 7e régiment, fut à la barque de l'ennemi, avec la permission de M. Montgomery, accompagné d'un tambour, pour savoir du Sr J. Bte Despins, qui avoit été fait prisonnier aussi à Longueuil, si ce que Lacoste avoit dit au major Preston étoit vrai, et la suspension d'armes fut continuée toute la journée, et le soir, le major Preston signa la capitulation avec M. Montgomery. Il fut accordé que quelques officiers iroient à Montréal pour chercher quelques hardes et linges pour les prisonniers. En conséquence quelques officiers des troupes avec J. B. Hevieux et la Magdelaine partirent pour cet effet.

3 Nov.—Le trois à dix heures du matin, on fit rendre les armes aux troupes et aux Canadiens qui avoient été pris dans les deux forts, devant deux compagnies de Bastois. cependant le général Montgomery laissa les épées aux officiers.

Pendant le siège de St-Jean, qui a duré quarante cinq jours, il n'y a eu que quatorze hommes de tués et morts de leurs blessures, dix-sept ou dix-huit d'estropiés et bras coupés et environ soixante de blessés légèrement.

*Fin du Journal de Foucher.*

LUCIEN HUOT.